Clermont-Ferrand, le 5 novembre 2013



à Monsieur le Ministre de l'Education nationale 110 rue de Grenelle 75357 PARIS SP 07



Monsieur le Ministre,

La section départementale du SNUIpp-FSU du Puy-de-Dôme se félicite de votre venue en Auvergne et en particulier à la nouvelle Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de Clermont-Ferrand.

Dans le cadre de la Loi sur la « Refondation de l'école » vous avez engagé un certain nombre de réformes. Celle sur les rythmes scolaires interpelle très largement nos collègues et suscite à la fois des interrogations et des mécontentements.

La diminution du temps scolaire quotidien de l'élève, contrairement aux attentes, réduit globalement les unités de temps d'apprentissage et les concentre pour une grande partie le matin. L'absence de pause le mercredi contribue à accentuer la fatigue des élèves que les deux jours de repos du week-end ne compensent pas. Cet état de fait avait d'ailleurs été souligné lors de la mise en œuvre de la semaine de 4 jours.

D'autre part, le maintien de rythmes scolaires identiques à l'école maternelle et à l'école élémentaire ne permet pas de prendre en compte les réels besoins des différents groupes d'âge.

Les temps d'activités périscolaires ont souvent été mis en œuvre par les collectivités territoriales dans l'urgence, sans expertise de professionnels de l'éducation et dans le but plus ou moins avoué de bénéficier des aides incitatives de l'Etat. Cette démarche qui relève plus d'un choix financier va à l'encontre des objectifs éducatifs et sociaux que vous vous étiez fixés. Elle n'a pas permis d'engager une réflexion approfondie entre les différents partenaires et usagers de l'école. Cela a conduit parfois à une dispersion importante des élèves dans les activités proposées et à une confusion entre les rôles des différents acteurs de l'éducation. Animer comme enseigner sont des métiers qui s'apprennent.

En dépit d'un aménagement des 108h00 annualisées, la nouvelle organisation du temps de travail des enseignants face à élèves, n'a pas apporté d'amélioration à leurs conditions d'exercice. La demi-journée de présence supplémentaire à l'école n'est pas compensée par l'allègement des quatre autres journées. Les temps de déplacement ont été allongés et ont engendré des charges supplémentaires. La formation continue des enseignants s'est trouvée souvent reportée le mercredi après-midi et la formation à distance n'offrira plus la dynamique attendue. Enfin, il reste peu de plages propices à un travail en équipe pertinent pour améliorer le fonctionnement de l'école.

En conséquence, nous ne pouvons nous satisfaire de cette réforme et nous vous demandons donc, une nouvelle fois, une réécriture du décret.

Nous soutenons les créations de postes dans l'Education nationale et les efforts qui ont été accomplis au cours de ces deux années. Ceux-ci sont conformes aux engagements de campagne du Président de la République,

Cependant, même si le projet de budget 2014 est en légère hausse avec la création de 2 355 postes dans le 1er degré, la dotation subit un recul de 691 postes par rapport à 2013. Les besoins sur le terrain ne pourront donc être assurés correctement. Dans un contexte de hausse démographique, de mise en œuvre de vos objectifs (« plus de maitres que de classes », accueil des enfants de 2-3 ans) et des besoins que nous avons

identifiés (décharge de direction, développement des réseaux d'aide aux élèves en difficulté, moyens de remplacement pour les congés et la formation continue...), la priorité au primaire reste encore à démontrer.

Dans le Puy-de-Dôme, l'administration ayant reconnu que lors des deux dernières années, le département avait été sous doté, nous attendons pour la prochaine année scolaire une compensation significative. Une étude réalisée par notre organisation syndicale et communiquée à l'administration ainsi qu'aux parlementaires montrait que les besoins atteignaient 350 postes dans le premier degré.

Votre présence à l'ESPE de Clermont-Ferrand marque votre attachement à la formation des maîtres sabordée par le précédent gouvernement. Nous serons attentifs à la future formation des lauréats des concours 2014. En effet, il est indispensable que ceux qui seront admis au concours anticipé bénéficient d'un temps de formation sur leur temps d'exercice. Pour ceux qui seront reçus au concours d'avril – juin 2014, la deuxième année de master devra constituer une véritable formation professionnelle. Le mi-temps d'enseignement devra donc couvrir tous les cycles.

C'est maintenant que se joue la priorité à l'école primaire à travers :

- des conditions de travail porteuses d'initiatives et d'autonomie pour les équipes, dans le cadre de programmes nationaux rénovés et allégés.
- des rythmes scolaires prenant en compte les besoins des élèves, leurs capacités d'apprentissage, les conditions locales et les attentes des différents acteurs.
 - des moyens pour l'éducation prioritaire.
 - un retour de la formation continue.
- une indispensable prise en compte de la mission de direction d'école et des moyens en décharges de service.
- une reconnaissance statutaire des métiers nécessaires au fonctionnement des écoles (accompagnement des élèves porteurs de handicaps, aide à la direction...)

Un budget conséquent et à la hauteur des ambitions de l'école de la République est donc indispensable.

Soyez assuré Monsieur le Ministre de notre attachement à une école de la réussite et du progrès. Veuillez agréer l'expression de notre considération.

Pour le SNUipp-FSU 63, Le co-secrétaire, Roland LEBEAU